Carte grise véhiucke

Merci de votre reponse claire.

Un véhicule peut il appartenir a une association 1901 et un particulier membre de l'association?
 Par ESP
BONJOUR (Ici nous sommes tenus de respecter un minimum de politesse). L'association peut être propriétaire et accorder la possibilité de l'utiliser, mais ne peut être copropriétaire avec un particulier.
 Par j alain